

N°2014-BCA-52

- Membres théoriques
: 5
- Membres en exercice
: 5
- Membres présents :
3
- Votants :
3

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE
– AVENANT n°8**

Le 08 octobre 2014, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 26 septembre 2014, s'est réuni à l'hôtel du département sous la présidence de Monsieur Dominique RANDON.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Dominique RANDON, Président
- Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Emile CANU, membre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

- Monsieur Bastien CORITON, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Jean-Louis JEGADEN, 2^{ème} Vice-Président

Le marché d'exploitation des installations de génie climatique des bâtiments du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) – lot n°3 Groupement Sud a été passé pour la période du 15 septembre 2009 au 14 septembre 2017 et pour un montant de 491 444,00€ HT avec la société Hervé Thermique.

A ce jour, il convient d'ajouter les prestations P2 (conduite et petit entretien de l'installation) :

- ◆ du disconnecteur du site de Canteleu,
- ◆ de la climatisation du local technique CTA sur le site de la Direction,

et les prestations P3 (gros entretien renouvellement dit aussi garantie totale) :

- de la climatisation du local technique CTA sur le site de la Direction,
- de la chaudière du site de Malaunay.

L'incidence financière est :

- une plus-value de 284,86€ HT en 2014/2015 puis de 341,83€ HT par an jusqu'au 14 septembre 2017 pour les prestations P2,
- une plus-value de 2 561,00€ HT en 2014/2015 puis de 3 073,20€ HT par an jusqu'au 14 septembre 2017 pour les prestations P3,
- soit une plus-value totale de 9 675,92€ HT dont 968,52€ HT pour les prestations P2 et 8 707,40€ HT pour les prestations P3.

Cet avenant additionné aux avenants antérieurs, porte le montant du marché à 557 031,77€ HT (montant de base) soit une augmentation de 13,35% par rapport au montant du marché initial de 491 444,00€ HT.

*

**

La commission d'appel d'offres s'est prononcée favorablement le 25 septembre 2014.

*

**

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier et autorisent le président à signer l'avenant ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.



Le président du conseil d'administration,


Dominique RANDON